

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

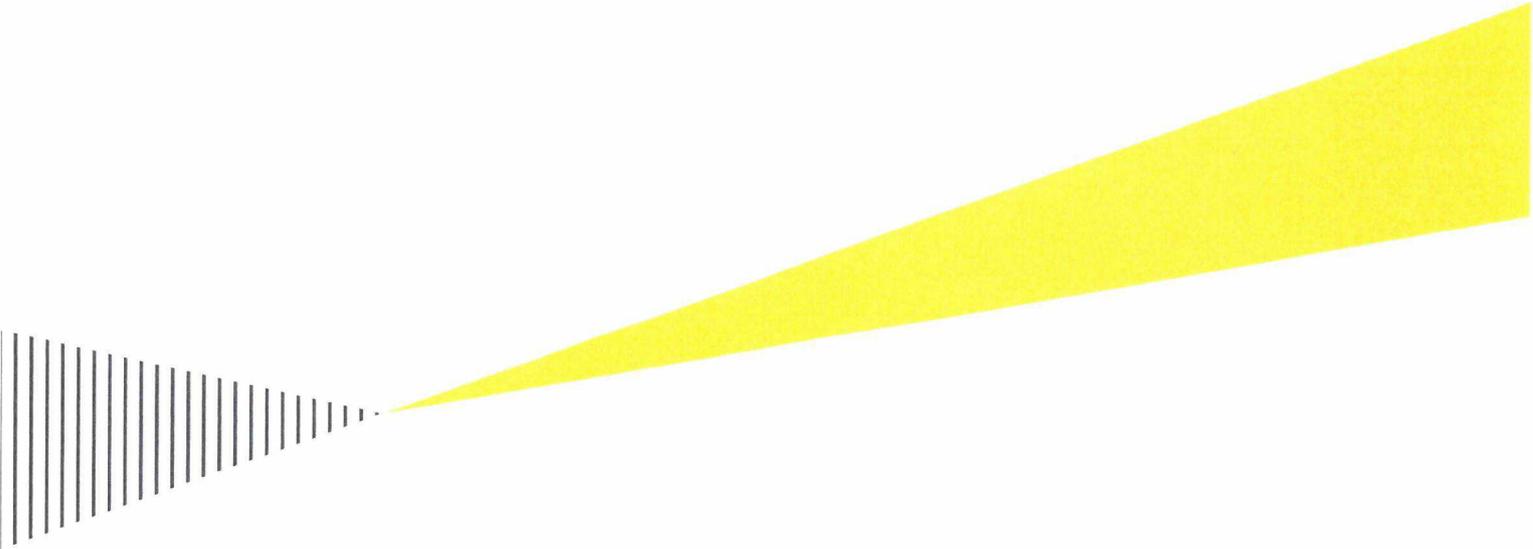
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1973 B 00206
Numéro SIREN : 302 559 364
Nom ou dénomination : SOCIETE INDUSTRIELLE DE VERGEZE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/009707



Société Industrielle de Vergèze

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Société Industrielle de Vergèze

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la Société Industrielle de Vergèze,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Industrielle de Vergèze relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 10 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Pierre-Henri Pagnon

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations				
TOTAL immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	0	0	0	0
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 018 233		1 018 233	1 018 233
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	1 018 233	0	1 018 233	1 018 233
Total Actif Immobilisé (II)	1 018 233		1 018 233	1 018 233
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	15 007		15 007	9 903
Autres créances	77 976		77 976	28 763
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	92 984	0	92 984	38 666
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités				
TOTAL Disponibilités	0	0	0	0
Charges constatées d'avance				
TOTAL Actif circulant (III)	92 984		92 984	38 666
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	1 111 217		1 111 217	1 056 899

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé :)	152 449	152 449
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	0	0
Report à nouveau	-11 793 979	-11 346 944
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	115 260	-447 034
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-11 526 269	-11 641 530
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	495 946	1 213 148
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	495 946	1 213 148
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		
TOTAL Dettes financières	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 142	19 368
Dettes fiscales et sociales	26 660	3 128
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 105 738	11 462 785
TOTAL Dettes d'exploitation	12 141 540	11 485 280
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	12 141 540	11 485 280
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	1 111 217	1 056 899

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			166 657	118 816
Autres produits				43
Total des produits d'exploitation (I)			166 657	118 860
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			17 648	17 502
Impôts, taxes et versements assimilés			1 335	1 636
Salaires et traitements			79 273	79 611
Charges sociales			37 274	37 410
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges			75 591	
Total des charges d'exploitation (II)			211 120	136 159
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-44 464	-17 299
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			440 276	429 735
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			440 276	429 735
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-440 276	-429 735
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-484 740	-447 034

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	717 203	118 816
Total des produits exceptionnels (VII)	717 203	118 816
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	117 203	118 816
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	117 203	118 816
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	600 000	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
(IV)		
Impôts sur les bénéfices		
(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	883 859	237 676
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	768 599	684 710
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	115 260	-447 034

Société en nom collectif SOCIETE INDUSTRIELLE DE VERGEZE
ANNEXE aux ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 décembre 2021



The Healthy Hydration Company™

SOMMAIRE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	3
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
1. Immobilisations	3
2. Stocks.....	4
3. Créances et dettes	4
4. Disponibilités	4
5. Valeurs mobilières de placement (VMP)	4
6. Provisions règlementées	4
7. Provisions	4
8. Provisions sur les engagements de retraites et assimilés	4
9. Opérations en devise.....	5
10. Opérations bénéficiant de couverture	5
11. Impôts sur les bénéfices	5
12. Chiffre d'affaires	5
13. Résultat exceptionnel	5
14. Changement de présentation.....	5
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	6
1. Immobilisations corporelles et incorporelles	6
2. Immobilisations financières.....	6
3. Stocks.....	7
4. Etat des échéances des Créances	7
5. Créances clients et comptes rattachés	8
6. Produits à recevoir.....	8
7. Charges constatées d'avance	8
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	9
1. Capitaux propres	9
2. Etat des provisions.....	10
3. Etat des échéances des dettes	11
4. Charges à payer	11
5. Eléments concernant les entreprises liées	11
5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	12
1. Chiffre d'affaires	12
2. Subventions d'Exploitation	12
3. Résultat Financier	12

4. Résultat Exceptionnel	12
5. Situation Fiscale	13
6. INFORMATIONS DIVERSES	15
1. Effectif moyen du personnel salarié	15
2. Rémunération des dirigeants	15
3. Opération d'apport partiel d'actifs	15
4. Identité de la société mère consolidante	15
5. Engagements hors bilan.....	15
6. Contrôle fiscal	16
7. Contrôle URSSAF	16
8. Evénements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	16

Annexe au bilan avant répartition dont le total est de 1 111 217 €
et au compte de résultat dégageant un résultat de 115 260 €.
L'exercice a une durée de 12 mois et a été clôturé le 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes présentés
et, à défaut de précision, sont établis en euros.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 31 décembre 2021 enregistre un résultat d'exploitation de (44.464) € contre (17.299) € en 2020.

Le résultat net de 2021 est de 115.260 €, contre (447.034) € en 2020.

Cette variation provient principalement des reprises de provision exceptionnelles.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8/09/2014 relatif au Plan Comptable Général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après et seules les informations significatives sont exprimées.

1. IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles et corporelles

Néant.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'achat hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

Les immobilisations financières sont estimées à la valeur d'utilité à la date de clôture.

Cette dernière est estimée sur la base de plusieurs critères : la valeur des capitaux propres, la situation nette réévaluée, la projection des flux de trésorerie futurs, la rentabilité actuelle et future, ainsi que de la

revalorisation de certains actifs évaluée soit à la date du dernier bilan établi soit selon la situation comptable la plus récente.

Une provision pour risques filiales est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité est négative.

Le poste Prêts comprend essentiellement des prêts consentis à des Caisses spécialisées dans le cadre de l'effort construction.

2. STOCKS

Néant.

3. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

4. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)

Néant.

6. PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions règlementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires, la provision pour hausse de prix.

La contrepartie des provisions règlementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

7. PROVISIONS

Provisions pour litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction. Après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Les propositions de redressements fiscaux contestées par la société ne font pas l'objet d'une provision.

Provisions pour restructuration :

Elles englobent les pénalités de résiliation de contrats avec des tiers, les indemnités de fin de contrat de travail et les éventuels autres coûts liés à des plans de restructuration.

8. PROVISIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE RETRAITES ET ASSIMILES

Néant.

9. OPERATIONS EN DEVISE

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euro à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice, ou au cours garanti si celles-ci font l'objet d'une couverture.

La différence résultant de l'actualisation de ces dettes et créances est portée au bilan en "écarts de conversion". Les pertes latentes de change non compensées par une couverture font l'objet d'une provision pour risque.

10. OPERATIONS BENEFICIANT DE COUVERTURE

Néant.

11. IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société a opté pour le régime de groupe constitué par la société Nestlé Holding France en vertu des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

A ce titre, la société calcule son résultat fiscal et comptabilise une charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. Les économies ou la charge d'impôt complémentaire résultant du régime restent acquises à la société tête de groupe, Nestlé Holding France.

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Néant.

13. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels par le droit comptable selon leur nature ou leur montant.

Il s'agit pour l'essentiel des conséquences de plans de restructuration.

14. CHANGEMENT DE PRESENTATION

Néant.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Tableau des acquisitions et des sorties d'actif de l'exercice

Néant.

A. Concernant les immobilisations incorporelles

Néant.

B. Concernant les immobilisations corporelles

Néant.

C. Réévaluation de l'actif immobilisé

Néant.

Tableau des amortissements

Néant.

Tableau des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Néant.

2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Tableau des mouvements de l'exercice

	Valeur Brute Ouverture	Investissements (= Augm +/- Vir de PàP)	Sorties d'Actif	Valeur Brute Clôture	Provision	Autres	Valeur Nette Clôture
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	1 018 233			1 018 233			1 018 233
TOTAL	1 018 233			1 018 233			1 018 233

SOCIETE INDUSTRIELLE DE VERGEZE
2021

Tableau des filiales et participations

Néant.

Tableau des provisions pour dépréciation des immobilisations financières

Néant.

3. STOCKS

Tableau des stocks

Néant.

Provisions pour dépréciation des stocks

Néant.

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	Montant brut	A un an au plus	A + d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 018 233		1 018 233
Autres immobilisations financières			
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE	1 018 233		1 018 233
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	15 007	15 007	
Créances représentatives de titres prêtés	Prov pour 7è		
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 039	77 039	
Etat et autres			
Collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts			
Etat – divers			
Groupes et associés	938	938	
Débiteurs divers			
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	92 984	92 984	
Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES	1 111 217	92 984	1 018 233
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements reçus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis auprès des associés personnes physiques			

5. CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Tableau des créances et des provisions pour dépréciation des créances

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Clients et comptes rattachés	15 007		15 007	9 903
Autres créances	77 976		77 976	28 763
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	92 984		92 984	38 666

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions sur comptes clients	49 454		49 454	
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL Provisions	49 454		49 454	

6. Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients – Factures à établir	15 007
Produits à recevoir	26 593
TOTAL	41 600

7. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Néant.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

1. CAPITAUX PROPRES

Composition du capital social

Catégorie de titres →	Actions ordinaires	Autres	TOTAL
Nombre de titres	10 000		10 000
Valeur nominale	15,24		15,24
CAPITAL	152 449		152 449

Détention du capital social

Le Capital Social est détenu à 99 % par Nestlé Waters EMENA et 1 % par Nestlé Waters SAS.

Variation des capitaux propres

	Ouverture	Affectation Résultat	Mvts sur le Capital	Résultat Prov.Régl. Subventns	Autres	Clôture
Capital Social	152 449					152 449
Primes & Ecart rééval.						
Réserve Légale						
Autres Réserves						
Report à Nouveau	-11 346 944	-447 034				-11 793 979
Résultat	-447 034	447 034		115 260		115 260
Subventions d'Invest.						
Provisions Règlementées						
Autres						
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-11 641 530	0		115 260		-11 526 269
Dividendes						

Les flux sur provisions règlementées sont détaillés page suivante.

2. ETAT DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation étant détaillées dans le chapitre « INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF », le tableau ci-dessous ne reprend que le total de ces provisions.

Nature des provisions	Ouverture	Dotations	Reprises non consommées	Reprises consommées	Autres	Clôture
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
- Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROV. REGLEMENTEES						
Provisions pour litige	600 000		600 000			
Provisions pour garantie						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien						
Provisions pour charges soc et fisc sur congés						
Autres provisions pour risques et charges	613 148	0		117 203		495 946
TOTAL PROV. RISQUES & CHARGES	1 213 148	0	600 000	117 203		495 946
<u>Détail des autres Prov Risques & Charges</u>						
Restructuring	613 148			117 203		495 946
Litiges						
Risque fiscal et/ou Urssaf						
Risques Filiales						
Autres	0	0				
TOTAL PROV. DEPRECIATION	49 454			49 454		
TOTAL GENERAL	1 262 602	0	600 000	166 657		495 946

	Dotations	Reprises
Dotations et Reprises d'exploitation		49 454
Dotations et Reprises financières		
Dotations et Reprises exceptionnelles		717 203
TOTAUX		766 657

3. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et – de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine				
	Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 142	9 142		
	Personnel et comptes rattachés	26 593	26 593		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat et autres collectivités publiques				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	68	68		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupes et associés	11 826 279	11 826 279		
	Autres dettes	279 459	279 459		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	12 141 540	12 141 540		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes				

A noter qu'il existe aucune dette représentée par des effets de commerce

4. CHARGES A PAYER

Charges à payer	Montant
0000408101 Fournisseurs – FNP – Articles Non Stock	9 142
TOTAL	9 142

5. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Il n'existe pas de transactions significatives conclues à des conditions anormales de marché avec des entités autres que des sociétés détenues en totalité par Nestlé S.A. ou avec des sociétés sœurs elles-mêmes détenues (directement ou indirectement) par Nestlé S.A.. A ce titre, les transactions visées par le règlement ANC 2014-03 ne sont pas présentées de manière détaillée dans la présente annexe.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Néant.

2. SUBVENTIONS

Néant.

3. CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Néant.

4. RESULTAT FINANCIER

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	440 276	429 735
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	440 276	429 735
RÉSULTAT FINANCIER	-440 276	-429 735

5. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Rubrique	Charges Exceptionnelles			Produits Exceptionnels			IMPACT NET
	Op. de Gestion	Op. en Capital	Provisions	Op. de Gestion	Op. en Capital	Provisions	
Litiges						600 000	600 000
Restructuring	117 203					117 203	0
TOTAUX	117 203					717 203	600 000

6. SITUATION FISCALE

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat Comptable avant Impôt	Impôt	Crédits d'impôt	Résultat NET
Courant	- 484 740	-		- 484 740
Exceptionnel	600 000	-		600 000
Participation des salariés	-	-		-
Crédits d'impôts			-	-
Impôts différés				-
Ajustement IS 2018 TP		-		-
IS antérieur		-		-
Contrôle fiscal XXXX - XXXX (période à mettre)		-		-
TOTAL	115 260	-	-	115 260

Montant des reports déficitaires imputés sur le calcul de l'IS

0

Le taux appliqué pour l'impôt société est de 26,5%, il est de 25.92 % pour les impôts différés.

L'impôt a été ventilé en ventilant les réintégrations et déductions fiscales du tableau 2058 en fonction que celles-ci concernent le résultat courant ou le résultat exceptionnel.

La charge d'impôt se décompose de la manière suivante :

- Impôt sur les bénéfices 0 K€
- Impôt différé : 0 K€
- Crédit d'impôt : 0 K€
- Impôt sur les bénéfices des exercices antérieures : 0 K€
- Ajustement de l'impôt sur les bénéfices de l'exercice de 2020 : 0 K€

Résultat avant impôt hors provisions règlementées

	Montants
Résultat net de l'exercice	115 260
+ impôts sur les bénéfices	
= Résultat avant impôt	115 260
+ Amortissements dérogatoires (dotations moins reprises)	
+ Autres provisions règlementées (dotations moins reprises)	
Résultat avant impôts hors incidence des évaluations dérogatoires et règlementées	115 260
Résultat net de l'exercice hors évaluations dérogatoires et règlementées	115 260

Fiscalité latente et différée

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des impôts différés.

	N - 1	Accroissements	Allègements	N
I - Accroissement de la dette future d'impôt				
Provisions règlementées	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-
Autres	-			-
Sous-Total I	-	-	-	-
II - Allègement de la dette future d'impôt				
Provisions non déductibles				
Provisions liées à la prévoyance	-			-
Provisions pour restructuration	613 149		117 203	495 946
Autres PRC	600 000		600 000	
Provisions pour charges				
Dépréciation des stocks	-	-	-	-
Dépréciation des immobilisations	-			-
Autres				
Charges à Payer non déductibles				
Charges à payer fiscales et sociales				
Autres				
Quote part en société de personnes	-	-	-	-
Sous-Total II	1 213 149	-	717 203	495 946
III - Déficits Reportables	99 112 877	601 942		99 714 819
TOTAL I+II+III	100 326 026	601 942	- 717 203	100 210 766
Taux d'impôt	28,00			26,50
FISCALITE LATENTE	28 091 287			26 555 853

Signification du sens :

- * un montant positif = Allègement de la dette future d'impôt
- * un montant négatif = Accroissement de la dette future d'impôt

7. COMPTABILISATION DES ID EN SOCIAL

Néant.

8. TRANSFERT DE CHARGES

Le montant est évalué à 117 203 € au 31.12.2021.

6. INFORMATIONS DIVERSES

1. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE

	Effectifs
Cadres	
Agents de maîtrise et techniciens	
Ouvriers	2
Employés	
TOTAL	2

2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Ces éléments ne sont pas communiqués car cela reviendrait à donner des rémunérations individuelles.

3. OPERATION D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS

Néant.

4. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société Nestlé SA, Avenue Nestlé 55 1800 VEVEY, SUISSE, société de droit suisse.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Principaux engagements donnés

Néant.

Principaux engagements reçus

Néant.

Sûretés réelles données

Néant.

6. CONTROLE FISCAL

Pas de contrôle au cours de l'exercice.

7. CONTROLE URSSAF

Pas de contrôle au cours de l'exercice.

8. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement notable susceptible d'impacter les comptes de l'année n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

SOCIETE INDUSTRIELLE DE VERGEZE

Société en nom collectif au capital de 152.449,02 €
Siège social : Zone Aéroport - 30128 GARONS
302 559 364 R.C.S. NIMES

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le 31 mai,

A quatorze heures,

Sont présents les associés suivants :

- **NESTLE WATERS EMENA**, titulaire de 9 900 parts,
représentée par Madame Muriel Lienau ;
- **NESTLE WATERS**, titulaire de 100 parts, représentée par Madame Muriel Lienau ;

Lesquels représentent la totalité du capital social ayant droit de vote.

L'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société NESTLE WATERS EMENA, représentée par Madame Muriel Lienau, Gérant de la Société, préside l'Assemblée (le « **Président de Séance** »),

Le Président rappelle que les documents suivants ont été mis à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocations aux Associés et au Commissaire aux comptes ;
- Les comptes annuels et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées par la gérance ;
- Les statuts de la Société ; et
- De l'ensemble des documents prévus par la réglementation en vigueur.

Le Président de Séance déclare que, conformément à la législation en vigueur, tous les documents prescrits ont été communiqués ou tenus à la disposition de tous intéressés dans les délais impartis préalablement à la présente réunion.

Puis il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation de l'inventaire, du rapport de gestion et des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Gérant ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Approbation des dépenses non déductibles ;
- Renouvellement du mandat du Gérant de la Société ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ; et
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de Séance donne ensuite lecture des rapports de gérance et du Commissaire aux comptes.

Après échange de diverses explications, personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Gérant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au titre dudit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que l'exercice clos le 31 décembre 2021 se solde par un bénéfice de 115.260 euros et décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Le montant à affecter se décompose ainsi :	
Report à Nouveau antérieur	(11.793.978,59)
Résultat de l'exercice	115.260,49
Prélèvements sur les réserves	
Soit un total de	(11.678.718,10)
Proposition d'Affectation :	
Report à Nouveau	(11.678.718,10)
Soit un total de	(11.678.718,10)

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices :

année de versement	au titre de l'exercice clos le	dividende par action	dividende total	dividende non éligible à la réfaction de 40%	dividende éligible à la réfaction de 40%
2021	31/12/2020	0			
2020	31/12/2019	0			
2019	31/12/2018	0			

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la Société n'a supporté aucune dépense ou charge non déductibles fiscalement au cours de son exercice clos le 31 décembre 2021 conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Gérant, constate que le mandat de la société NESTLE WATERS EMENA (anciennement Nestlé Waters France), Gérant de la Société, expire ce jour, et décide de renouveler le mandat de la société Nestlé Waters EMENA en qualité de Gérant de la Société pour une durée d'une (1) année, expirant en 2023 à l'issue des décisions de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social à clore le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présenté par le Gérant, constate que le mandat de la société Ernst & Young Audit SAS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, arrive à son terme à l'issue des décisions portant sur les comptes de l'exercice écoulé, et décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2028 à se prononcer sur les comptes de l'exercice social à clore le 31 décembre 2027.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs :

- au cabinet d'avocats Eversheds Sutherland (France) LLP, 8 place d'Iéna, 75116 Paris ;

et/ou

- au formaliste LVPRO, société par actions simplifiée, 15 rue de Milan, 75009 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 809 015 407,
- de pour et au nom de la Société, faire auprès du greffe du Tribunal compétent et/ou au centre de formalités des entreprises, les formalités subséquentes au Registre du Commerce et des

Sociétés concernant ladite société, procéder si nécessaire à tout enregistrement auprès du service des impôts compétent et de certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A. 123-4 dudit Code,

- en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général, faire tout ce qui sera nécessaire.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de Séance lève la séance.

Le présent procès-verbal a été signé après lecture par les Associés et le Gérant.

LES ASSOCIES

DocuSigned by:

Muriel Lienau

D2E9791143E34C4...

NESTLE WATERS EMENA

Représentée par Madame Muriel Lienau

DocuSigned by:

Muriel Lienau

D2E9791143E34C4...

NESTLE WATERS

Représentée par Madame Muriel Lienau

DocuSigned by:

Muriel Lienau

D2E9791143E34C4...

LE GERANT

Président de séance

NESTLE WATERS EMENA

représentée par Madame Muriel Lienau